

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 37

présenté par
M. Poisson, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 5

Dans l'alinéa 14 de cet article, supprimer les mots :

« ou l'établissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : suppression d'une mention inutile.